

RÉSUMÉ

RENCONTRE D'INFORMATION CONCERNANT LES TYPES DE REJETS PROHIBÉS DANS NOTRE RÉSEAU D'ÉGOUT ET DEMANDANT LA COLLABORATION DE NOS CITOYENS AUX FINS DE RÉGLER CETTE PROBLÉMATIQUE.

RENCONTRE TENUE LE MERCREDI 24 AVRIL 2019, À 19H

OBJET : REJETS AU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

ORDRE DU JOUR ABRÉGÉ :

1. Informations, recommandations, conseils;
2. Protection contre les refoulements / clapet antiretour;

PROBLÉMATIQUE :

La Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes fait face, depuis plusieurs mois, à de nombreux bris de pompes et a de multiples obstructions de son réseau sanitaire, obstructions et bris imputables entre autres aux rejets illicites de matériaux tels des **lingettes, résidus de plastique**, de métal et de verres, **huile et gras de cuissons** et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire au fonctionnement propre de chacune des parties d'un réseau d'égouts et de notre poste de pompage des eaux usées;

Ci-bas nos citoyens trouveront un extrait du **règlement 05-2001**, règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes. Cet extrait illustre quelques-uns des rejets domestiques prohibés à notre réseau d'égout sanitaire :

REJETS (extraits)

Il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égouts unitaires ou domestiques (égouts):

- a) des liquides contenant plus de 30mg/l d'huiles, de graisses, matières grasses et de goudrons d'origine minérale;*
- b) de l'essence, du benzène, du naphte, de l'acétone, des solvants et autres matières explosives ou inflammables;*
- c) de la cendre, du sable, de la terre, de la paille, du cambouis, des résidus métalliques ou plastiques, de la colle, du verre, des pigments, des torchons, des serviettes, lingettes, des contenants de rebut, des déchets de volailles ou d'animaux, de la laine ou de la fourrure, de la sciure de bois, des copeaux de bois et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire au*

fonctionnement propre de chacune des parties de notre réseau d'égouts, de notre poste de pompage et de l'usine de traitement des eaux usées;



Lingettes en suspension obstruant une crépine



Débris de plastique obstruant une des pompes de notre poste de pompage